

Le contrat d'apprentissage

Les démarches à réaliser pour renseigner le contrat d'apprentissage

1- Faire une **déclaration préalable à l'embauche** (DPAE) auprès de la MSA

Elle est obligatoire et doit être réalisée dans les huit jours qui précèdent le commencement du contrat auprès de la MSA de votre département. La DPAE vous permet d'affilier votre apprenti aux assurances sociales obligatoires. Il pourra ainsi être garanti, entre autre, en maladie et accidents du travail.

Attention, **le défaut de DPAE expose l'employeur à des poursuites.**

2- Faire passer à son apprenti une visite d'information et de prévention auprès du Service de la Santé et Sécurité de la MSA

Cette visite doit avoir lieu au plus tard dans les 3 mois à compter de la prise effective du poste. Pour les apprentis mineurs et pour les handicapés cette visite doit être préalable à l'affectation au poste.

Pour les apprentis de moins de 18 ans

Une **déclaration de dérogation** à l'utilisation de **substances ou machines dangereuses** est indispensable.

L'employeur doit compléter le formulaire de déclaration de dérogation qui est transmise à l'inspection du travail (DIRECCTE). Elle est valable 3 ans pour l'ensemble des travailleurs mineurs (apprentis et stagiaires) accueillis dans l'entreprise.

L'apprenti mineur ne pourra pas utiliser les machines, ni effectuer de travaux dangereux si la déclaration n'est pas faite.

Attention : l'employeur doit avoir rédigé son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Si l'apprenti mineur doit effectuer des heures supplémentaires (au-delà de 35 heures hebdomadaires et 8 heures quotidiennes), une demande de dérogation est également nécessaire.

Pièces que l'employeur doit avoir en sa possession

Certificat médical d'aptitude

Le cas échéant, déclaration à l'utilisation de substances ou machines dangereuses

Le cas échéant, dérogation pour heures supplémentaires pour apprentis mineurs.

Le CFA MFR de Coutances ne peut être tenue pour responsable si l'employeur s'engage sur de fausses attestations ou déclarations.